

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 13 avril 2015 à 19h30, au bureau municipal, 25, rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous et souligne que c'est ce vendredi 17 avril, la fête des organismes et bénévoles. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 2 mars au 13 avril 2015 ;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Adoption du règlement 2015-04 créant une réserve financière sur l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses d'assainissements des eaux usées ;
7. Mandat Me Gariépy – Dossier Ferme Kanise inc. ;
8. Adoption du règlement 2015-01 modifiant le règlement amendant le plan d'urbanisme 2007-07 ;
9. Adoption du règlement 2015-02 modifiant le règlement de zonage 2007-08 ;
10. Adoption du règlement 2015-03 amendant le règlement de lotissement no 2007-10 ;
11. Avis de motion adoptant le règlement de tarification concernant les travaux dans le Cours d'eau de la Rivière à Pat, branche 20, 21, 21A et 22 ;
12. Autorisation et signature de la promesse d'achat du 1245, rue Principale, mandat au notaire et signature ;
13. Ouverture de soumissions diverses ;
14. Dérogation - Rock Robitaille recommandation du C.C.U. ;
15. Renouvellement offre de service – Point limite ;
16. Assainissement des eaux – détecteur de gaz ;
13. Suivi des dossiers du mois en cours ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Varia ;
16. Période de questions de l'assistance ;
17. Levée de la séance ordinaire du 13 avril 2015.

2015-036 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que l'ordre du jour du 13 avril 2015 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-037 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mars et extraordinaire du 30 mars 2015

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que les procès-verbaux du 2 et 30 mars 2015 soient adoptées tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-038 Approbation des comptes pour la période du 2 mars au 13 avril 2015

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2656 à #2710 au montant de 147 614.67\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 13 avril 2015.

Suzanne Crête, g.m.a.

**Règlement numéro 2015-04
Créant une réserve financière sur
l'affectation de l'excédent des
revenus sur les dépenses
d'assainissements des eaux usées**

2015-039 Adoption du Règlement numéro 2015-04 Créant une réserve financière sur l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses d'assainissements des eaux usées

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert adopte un budget à chaque année qui prévoit des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu que la municipalité désire créer une réserve financière sur l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses d'assainissements des eaux usées ;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Madame Mélanie Vogt à la séance du conseil tenue le 2 mars 2015 ;

Attendu que la réserve est créée pour le secteur touché par l'assainissement des eaux usées, soit, le secteur Domaine Mon Repos ainsi que le secteur Village ;

Attendu que les surplus seront réservés pour toutes les dépenses nécessaires à l'acquisition et aux bons fonctionnements des équipements servant à l'assainissement des eaux usées ;

Attendu que les montants transférés dans la réserve seront ceux présentés aux états financiers à chaque année ;

À ces causes, il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Et **résolu** à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Affectations

Le conseil affecte par résolution à chaque année, le cas échéant, l'excédent des revenus sur les dépenses de la réserve conformément aux dispositions du règlement en vertu duquel elle a été créée.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, le 13 avril

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête, Directrice générale /
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 2 mars 2015

ADOPTION : 13 avril 2015

PUBLICATION : 14 avril 2015

2015-040 Cours d'eau rivière à Pat - Ferme Kanise Inc.

Attendu que le 3 mars 2014, la municipalité a adressé une lettre recommandée à Ferme Kanise inc., concernant des travaux de canalisation et de fermeture de certains cours d'eau.

Ces travaux ont été effectués sans aucune autorisation du MDDEP et sans permis de la municipalité ;

Attendu que la lettre indiquait les options possibles afin de régler le litige en cours et ce dans un délai de 30 jours ;

Attendu qu'à ce jour la municipalité n'a eu aucune nouvelle de Ferme Kanise inc. ;

Attendu que la municipalité avait confié le mandat à notre service juridique;

Attendu que la municipalité a constaté qu'aucune démarche légale n'avait été entreprise;

Par conséquent, il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère, de mandater Caza, Marceau, Soucy, Boudreau avocats, de présenter une requête à la Cour Supérieure pour obtenir une ordonnance l'enjoignant de faire exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-041 Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme n° 2007-07

Sur proposition de Madame Diane Kirouac, conseillère, le règlement intitulé « Règlement n° 2015-01 amendant le plan d'urbanisme n° 2007-07 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, CE 13 AVRIL 2015.

Directrice générale

2015-042 Adoption du règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2007-08

Sur proposition de Monsieur Michel Ducharme, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2015-02 amendant le règlement de zonage n° 2007-08 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, CE 13 AVRIL 2015.

Directrice générale

2015-043 Adoption du règlement d'amendement au règlement de lotissement n° 2007-10

Sur proposition de Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller, le règlement intitulé « Règlement n° 2015-03 amendant le règlement de lotissement n° 2007-10 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, CE 13 AVRIL 2015.

Directrice générale

2015-044 **Avis de motion** est donné par Monsieur Dominique Poulin, conseiller, que sera adopté à une séance ultérieure, le projet de règlement numéro 2015-05 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le Cours d'eau Rivière à Pat, branche 20, 21, 21A et 22

2015-045 **Autorisation et signature de la promesse d'achat du 1245, rue Principale, mandat au notaire et signature**

Attendu que la Caisse Desjardins des Bois-Francis fermera ses portes au 1245, rue Principale à Saint-Albert ;

Attendu que la Caisse Desjardins des Bois-Francis a proposé une promesse de vente à la Municipalité de Saint-Albert du bâtiment situé au 1245, rue Principale ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte la promesse de vente ainsi que la convention de don tel que rédigé par la Caisse Desjardins des Bois-Francis.

Que le contrat soit préparé par Me Hélène Lévesque, notaire.

Que Monsieur Alain St-Pierre, maire et Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous documents ce rattachant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-046 **Résultats des soumissions diverses 2015**

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a demandé des soumissions pour le traçage des lignes blanches, la fourniture & l'épandage d'abat-poussière ainsi que la réparation d'asphalte ;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions les résultats, avant taxes, sont les suivants :

Réparation d'asphalte

Smith Asphalte	204.65 \$ / km
Pavage Veilleux (1990) Inc.	210.40 \$ / km
Les Entreprises Patrick Lavigne	205.24 \$ / km

Traçage de ligne sur pavé

Lignes Maska	200.06 \$ / km
Gestion Pro-Ligne	241.45 \$ / km

Dura-Lignes Inc	318.48 \$ / km
Société Marquage du Québec	N/A

Abat-poussière calcium liquide / litre

Les Entreprises Bourget inc.	0.3639 \$ / litre
Sebci Inc.	0.3541 \$ / litre

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert accorde les contrats aux plus bas soumissionnaires soit : Lignes Maska pour le traçage de lignes sur le pavé, Sebci inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière sous forme de chlorure de calcium liquide, ainsi que Smith Asphalte pour la réparation d'asphalte.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-047 Dérogation - Rock Robitaille recommandation du C.C.U.

Attendu que Monsieur Rock Robitaille a acquis la propriété du 71, rue Létourneau de Monsieur François Larouche ;

Attendu que Monsieur Robitaille a construit en 2014, une résidence de 3 916 pieds carrés ;

Attendu que Monsieur Robitaille demande de bâtir un garage en deux parties attenantes soit, une de 36' X 32' et une de 16' X 42' totalisant une superficie de 1 824 pieds carrés ;

Attendu que le règlement permet la construction d'un garage d'une superficie de 1 076 pieds carrés et permet également qu'il est possible d'avoir deux bâtiments de 1 076 pieds carrés ;

Attendu que Monsieur Robitaille demande également une porte de garage de 14 pieds de hauteur (4.25m) et que le règlement permet une porte de 10 pieds (3m) ;

Attendu que la demande consiste à entreposer le motorisé de Monsieur ainsi que d'autres véhicules/équipements récréatifs ;

Attendu que la demande de Monsieur Robitaille respecte la superficie au sol totale des bâtiments accessoires. Celle-ci ne peut excéder 10% de la superficie du terrain ;

Attendu que le garage ne peut avoir une hauteur supérieure à la hauteur du bâtiment principal.

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la demande de dérogation de Monsieur Robitaille sur la rue Létourneau soit acceptée.

Il est recommandé qu'aucun entreposage extérieur ne soit accepté en dehors de tous bâtiments considérant la superficie au sol occupé par le garage et que celui-ci est dans une zone résidentielle.

De plus la municipalité exigera un plan d'implantation du garage afin que les marges avant, latérales et arrière soient respectées

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-048 Renouvellement offre de service – Point limite

Attendu que l'entreprise Point Limite a fait parvenir à la Municipalité son contrat de renouvellement de l'entente pour le service de raccompagnement pour la salle communautaire du Pavillon Général Maurice Baril ;

Attendu que le coût est de 500.00\$ par année ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller
Que la Municipalité de Saint-Albert renouvelle son entente pour le service de raccompagnement avec Point Limite aux termes et conditions indiqués au contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-049 Assainissement des eaux – détecteur de gaz

Attendu que le détecteur de gaz portatif a besoin d'une mise à niveau ;

Attendu que la mise à niveau est plus dispendieuse que l'achat d'un équipement neuf ;

Attendu qu'une soumission pour un détecteur portatif de type T3 a été demandé et le résultat est le suivant :

Avensys Solutions 950.00\$

Acklands Grainger 917.15\$

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la municipalité se procure le détecteur de gaz chez Acklands Grainger au coût de 917.15\$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-050 Commandite École Amédée-Boisvert- agenda scolaire

Attendu que Madame Patricia Bouchard, directrice de l'École Amédée-Boisvert sollicite le conseil comme commanditaire afin de minimiser les frais de l'agenda scolaire chargés aux élèves de l'école ;

Attendu que la contribution demandée est de 50\$ comme les années précédentes ;

Proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que cette demande soit acceptée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2015-051 Commandite pour l'Exposition Agricole de Victoriaville

Attendu que la municipalité a reçu une demande de commandite de l'exposition agricole de Victoriaville ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la municipalité accepte de publier une annonce dans le bottin souvenirs de la Société d'agriculture des Bois-Francs au montant de 126.47\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2015-052 Levée de la séance ordinaire du 13 avril 2015

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac

Que la séance extraordinaire du 13 avril soit levée à 20h30.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête, Directrice générale /
Secrétaire-trésorière